

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du lundi 26 février 2024

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le lundi 26 février 2024 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du Conseil municipal du 31 janvier 2024

Décisions du Maire :

Propositions de délibération :

CONVENTION POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Convention de partenariat

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Indemnités et frais de déplacement

Infos et points divers :

Protection sociale complémentaire : CDG37 appel à concurrence

CCCR : loi APER, mutualisation d'achats groupés

Voirie : travaux centre bourg

Ecole : actualités

Matériel communal : devis réparation

Fête des crêpes : retex

Pays Loire Touraine : projet visite guidée

Dates à retenir :

Prochain conseil municipal : le 29 mars 2024

Commission communale des impôts directs (CCID) : le 06 mars 2024

Présents : Monsieur Alain DROUET, Monsieur Éric SOETAERT, Monsieur Olivier BIZIEUX, Monsieur Jean-François LECLERC, Monsieur Louis DE BEAUNAY, Monsieur Stéphane VERDIER, Madame Eloïse DROUET, Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES ;

Absents représentés : Madame Vérane MAILLER ; Monsieur Christophe Riant ; Madame Lucie OGER ;

Absents et Absents excusés : Monsieur François SALGÉ ; Monsieur Jean-Jacques BESNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Eloïse DROUET, Madame Betty BLINÉ, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

Synthèse des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal :

Achats

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2024_008	15/02/2024	COMMUNE	Création chemin étang	SARL VALLIS	1 757,50	2 109,00
2024_009	15/02/2024	COMMUNE	Réparation lave-vaisselle cantine scolaire	GROUPE BENARD SAS	772,94	927,53
2024_010	15/02/2024	COMMUNE	Livraison granules de bois Ecole	SARL ANJOU BOIS ENERGIE	1 448,00	1 592,80
2024_011	15/02/2024	COMMUNE	Renouvellement clé RGS en Mairie	SYNDICAT MIXTE AGEDI	0,00	260,00

Locations

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	COMMUNE LOUEUR	MONTANT LOCATION
2024_006	02/02/2024	COMMUNE	37110 LES HERMITES	210,00

Concessions

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	ADRESSE CONCESSIONNAIRE	N° CONCESSION	MONTANT
2024_007	02/02/2024	COMMUNE	37110 LES HERMITES	204 D015	210,00

Le procès-verbal du 31 janvier 2024 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE_2024_005 CONVENTION POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 24 février 2006 optant pour une agence postale communale dans le cadre d'une convention passée avec La Poste,

Considérant que ladite convention échoit le 21 avril 2024 et qu'il convient de poursuivre l'offre de prestations postales courantes sur le territoire Hermitois,

Vu le projet de convention relative à la gestion d'un point de contact « La Poste agence communale » visant à assurer les prestations susmentionnées par la mise en œuvre des moyens attendus,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact « La Poste agence communale ».

AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 28/02/2024 et de l'affichage le 28/02/2024

SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 28/02/2024 037-213701162-20240226-DE_2024_005-DE

DE_2024_006 ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles – Les Hermites			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction (montant brut)	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
DROUET Alain	15 690.78	/	/	15 690.78
SALGE François	5 207.52	/	/	5 207.52
BELDAN Aurélie	3 021.57	/	/	3 021.57
MAILLER Vérane	1 369.86	/	/	1 369.86
RIANT Christophe	5 207.52	/	/	5 207.52

	Nature des indemnités annuelles – Touraine Propre			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
DROUET Alain	/	39.68	/	39.68

	Nature des indemnités annuelles – SCoT ABC			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
SALGE François	13 690.50	/	/	13 690.50

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 28/02/2024 et de l'affichage le 28/02/2024
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 28/02/2024 037-213701162-20240226-DE_2024_006-DE

Infos et points divers :

Protection sociale complémentaire : CDG37 appel à concurrence

Monsieur le Maire rapporte auprès de l'Assemblée la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction publique territoriale qui introduit les obligations de participations suivantes pour l'employeur :

- Couverture pour le risque prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Couverture pour les frais de santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans ce cadre, le Centre de gestion (CDG37) lancera au printemps un appel à concurrence aux fins de souscrire des contrats collectifs à adhésion facultative pour les risques prévoyance et santé.

la Collectivité communiquera au CDG37 les éléments nécessaires aux assureurs pour connaître les risques et proposer une tarification. Si les taux mutualisés présentés sont plus avantageux, la Collectivité actera l'adhésion par délibération.

CCCR : loi APER, mutualisation d'achats groupés

Sur la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER), Monsieur le Maire rappelle le travail d'identification attendu sur les zones d'accélération des EnR (ZAER) pour chaque catégorie de source et de type d'installation, sachant que des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le travail effectué sur ces zones pour les énergies suivantes :

- Solaire : recevable sur tout le territoire
- Géothermie : recevable sur tout le territoire
- Méthanisation : recevable sur tout le territoire, excepté le bourg
- Biomasse : recevable dans le bourg uniquement
- Eolien : recevable dans la zone « éolien n°2 » (nord-est du territoire)

L'Assemblée valide ces propositions dont les saisies seront finalisées sur le site du portail cartographique de l'Etat. Une information au public s'en suivra avec in fine, une prise de délibération en séance. La Préfecture s'exprimera sur ces travaux en dernier ressort.

Concernant la Commission intercommunalité-Solidarités-Mutualisations du 13 février dernier, Monsieur le Maire rapporte que l'achat groupé pour des récupérateurs d'eau est retenu ainsi que l'achat groupé de décorations de Noël et de signalisation de la voirie (marquage au sol) ; le festival intercommunal est reporté en 2025.

Sur le groupement d'achat d'énergies « Pôle énergie centre » proposé par le SIEIL, une réunion se tiendra début mars à l'attention des Collectivités adhérentes qui s'interrogent sur l'application du bouclier tarifaire dans leurs facturations : si le SIEIL n'apporte pas d'explications satisfaisantes, l'adhésion au nouveau marché en 2026 pourrait être remise en question.

Voirie : travaux centre bourg

Monsieur le Maire rappelle que la fin des travaux rue du 11 Novembre est prévu début mars précisant qu'à l'issue, un réseau ne sera pas enfoui en raison de la configuration de deux bâtiments se faisant face et appartenant au même propriétaire. Ces travaux et l'utilisation de déviation notamment sur le chemin de L'Epine amène à constater par ailleurs des incivilités inacceptables (emballages papiers jetés sur les bas-côtés).

Ecole : actualités

Monsieur le Maire rapporte le bon déroulement du conseil d'école ce 22 février avec l'exposé de quelques manifestations telles que l'exposition scientifique la Terre « émouvante » ou bien la lecture organisée à la crèche par des élèves de CM pour les petits. Sont prévues la fêtes de l'école le 29 juin aux Hermites et une journée d'initiation à la pêche le 14 mai à l'étang du Brossard avec la Fédération du département et le Lancer-Club, vivement remerciés ici (concernées classes CE et CM, présence des CP avec pique-nique sur place).

Pour faire suite à une demande des enfants, Monsieur le Maire informe que les cabanes sur le terrain de l'école seront bien installées, après avoir clarifié l'encadrement de ces activités auprès de notre assureur (SMACL).

Monsieur le Maire termine par le projet de revêtement de la cour d'école qui sera examiné pour 2025 si devis et subvention le permettent à cette échéance.

Matériel communal : devis réparation

Concernant le lave-vaisselle du Foyer municipal, Monsieur le Maire informe qu'il sera finalement réparé pour répondre au besoin des manifestations et pour parer à une panne à la cantine scolaire, le matériel étant identique. Le devis de la société BENARD a été retenu (coût 943 euros).

Fête des crêpes :

Concernant l'organisation, Monsieur le Maire suggère que l'an prochain soit barrée temporairement la route dans le centre bourg afin de sécuriser la manifestation, ce que valide l'Assemblée.

Retenir au passage que cette année, le succès ne s'est pas démenti avec 10 800 crêpes vendues !

Pays Loire Touraine : projet visite guidée

Monsieur le Maire rapporte que le Pays Loire Touraine organisera une visite guidée nocturne aux Hermites le 17 août afin de mieux faire connaître aux habitants leur patrimoine communal. Le Pays Loire Touraine assurera la communication de cet événement le moment venu.

Cimetière :

Les membres de la commission cimetière sont informés que la mise en place d'un colombarium est toujours à l'étude avec la réception dernièrement d'un devis et d'un catalogue pour retenir une prestation. Sur le relevage des tombes, un devis a été établi et une seconde estimation est attendue prochainement : la commission cimetière s'exprimera sur ces offres et leurs coûts.

Dates à retenir :

Prochain conseil municipal : vendredi 29 mars

Commission communale des impôts directs (CCID) : mercredi 06 mars

Initiation à la pêche pour les élèves de l'école : mardi 14 mai

Fêtes de l'école : samedi 29 juin

Visite nocturne aux Hermites : samedi 17 août

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil municipal est close à 21 h 30.

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 février 2024
par objet**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
26/02/2024	DE_2024_005	CONVENTION POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE	13
26/02/2024	DE_2024_006	ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2023	13

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 février 2024
par numéro**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
26/02/2024	DE_2024_005	CONVENTION POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE	13
26/02/2024	DE_2024_006	ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2023	13

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 février 2024
par nomenclature**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
5.6 Exercice des mandats locaux			
26/02/2024	DE_2024_006	ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2023	13
8.5 Politique de la ville-habitat-logement			
26/02/2024	DE_2024_005	CONVENTION POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE	13

Signatures

Le Maire
Alain DROUET

L'élu secrétaire de séance
Eloïse DROUET

Convocation

Courriels des destinataires	Confirmation
mairie@leshermites.fr	Réception confirmée le 20/02/2024 à 15:48
a.drouet@leshermites.fr	Réception confirmée le 26/02/2024 à 10:23
f.salge@leshermites.fr	Réception confirmée le 20/02/2024 à 19:39
v.mailler@leshermites.fr	aucune
c.riant@leshermites.fr	aucune
soetaert.eric@gmail.com	Réception confirmée le 20/02/2024 à 19:46
bizieux.olivier@wanadoo.fr	aucune
ogermadeleine@gmail.com	aucune
jf-leclerc@orange.fr	Réception confirmée le 20/02/2024 à 15:54
louis-de-beaunay@orange.fr	Réception confirmée le 20/02/2024 à 17:42
verdiestephane@orange.fr	Réception confirmée le 20/02/2024 à 19:44
feha.drouet@gmail.com	Réception confirmée le 20/02/2024 à 16:09
jjbesnier@hotmail.fr	Réception confirmée le 20/02/2024 à 15:50
edebrantes@gmail.com	Réception confirmée le 26/02/2024 à 11:58

République Française
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
COMMUNE DE LES HERMITES

LISTE DE PRESENCE
Réunion du 26/02/2024

Date de la convocation : 20/02/2024

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	Absent
MAILLER Vérane	Adjointe Au Maire	Représentée par DROUET Alain
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	Représenté par SOETAERT Éric
SOETAERT Éric	Conseiller Municipal	
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	
OGER Lucie	Conseillère Municipale	Représentée par BIZIEUX Olivier
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	Absent
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	